



**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation :

22/03/2024

Date d'affichage :

03/04/2024

DELIBERATION

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER (à partir de la DCM N°6), Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.

Membres excusés : Ludovic JEUNOT
Anne-Sophie PARRIAUX, procuration à Jean-Michel LHOMMÉE

Membres absents : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

➤ **240312 : Avance remboursable du budget principal au budget lotissement**

Suite à l'arrêté rendu sur le permis d'aménager, la phase de consultation des entreprises sur les travaux de viabilisation peut être lancée, et certaines dépenses seront à assurer sur le budget lotissement avant la nécessité de recourir à un emprunt. Dans l'attente, le maire propose de procéder à une avance remboursable du budget principal au budget lotissement, qui permettrait de financer les premières dépenses sans recours à l'emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2024 principal une avance au budget lotissement pour la somme de 60 000 €, en dépense d'investissement au compte 276348 « créances sur autres communes, avance remboursable ». La même somme sera inscrite au budget primitif 2024 « lotissement » en recettes d'investissement au compte 168748 « autres dettes, budget principal ».

Cette avance sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement »

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture